



**Roulin Daphné, Lepori Sandra**

Ammoniac – Canton de Fribourg

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 29.07.22

DIME/DIAF

## Dépôt

En Suisse et dans le canton de Fribourg, l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) compte parmi les principaux polluants atmosphériques. Les émissions d'ammoniac, dues en grande partie à l'agriculture (93 %) et en particulier à l'élevage (86 %), se maintiennent à un niveau élevé depuis le début du millénaire. Il en résulte un excès d'apports d'azote, avec des conséquences négatives pour les écosystèmes, la qualité de l'air et de l'eau, la santé humaine et, par conséquent, pour nos moyens de subsistance.

Une étude récemment publiée, intitulée « Ammoniac : la situation dans une sélection de cantons », a analysé les instruments et les mesures mis en place dans neuf cantons où le nombre d'animaux est particulièrement élevé. Notre canton a également été examiné. L'étude montre que bien que le problème soit reconnu dans de nombreux cantons et que des plans de mesures parfois coûteux aient été élaborés, les objectifs de réduction cantonaux et nationaux sont loin d'être atteints.

De manière générale, la présente question a pour but de déterminer la situation actuelle du canton quant à ses émissions (non négligeables) d'ammoniac. En effet, il s'avère important de la connaître afin d'en examiner l'évolution à la suite de nouvelles règles adoptées puis des mesures concrètes réalisées. La présente intervention vise également à connaître les mesures, y compris financières, auxquelles le Conseil d'Etat prévoit d'avoir recours, en collaboration avec les milieux concernés, afin de réussir concrètement à réduire les émissions d'ammoniac.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est l'état actuel (2022) des émissions d'ammoniac dans notre canton ? Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'évolution des émissions d'ammoniac au cours des dernières années par rapport aux :
  - a) valeurs cibles mentionnées dans le rapport « Ammoniac : la situation dans une sélection de cantons » (réduction des émissions de 40 % par rapport à 2007) ;
  - b) objectifs environnementaux pour l'agriculture (limitation des émissions d'ammoniac de l'agriculture suisse à 25 000 tonnes d'azote par an au maximum) ?
2. Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il l'évolution des émissions d'ammoniac au cours des dernières années par rapport aux *Critical Levels* (concentrations critiques dans l'atmosphère) pour l'ammoniac et aux *Critical Loads* (charges critiques dans l'environnement) pour l'azote ? S'il n'y a pas de tendance claire à la baisse : quelles en sont les raisons ?
3. A quels endroits dans le canton les *Critical Loads* et les *Levels* sont-ils dépassés et de combien (en kg N/ha/an ou en µg NH<sub>3</sub>/m<sup>3</sup> et en %) ?

4. Plan de mesures de protection de l'air 2019 :

- a) Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas fixé d'objectifs dans le plan de mesures cantonal ?
- b) Compte tenu des objectifs mentionnés à la question 1 : sans avoir fixé d'objectifs cantonaux de réduction, comment compte-t-il contribuer de manière adéquate à la réduction nécessaire des émissions d'ammoniac au niveau national ?
- c) Est-il prêt à fixer un objectif de réduction des émissions d'ammoniac qui corresponde aux objectifs de la Confédération, à l'assortir d'un délai de mise en œuvre et à développer une trajectoire de réduction cohérente et réaliste ? Si non, pourquoi ? Si oui, quand le fera-t-il ?
- d) Quelles mesures et quels moyens concrets va-t-il mettre en œuvre pour atteindre l'objectif ?
- e) Comment et quand rendra-t-il compte de cette mise en œuvre ?

5. Mise en œuvre des mesures :

- a) Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il la mise en œuvre à ce jour des mesures définies dans le plan de mesures cantonal ?
  - b) Répondent-elles à ses attentes ? Si oui, pourquoi ? Si non, que devrait-il entreprendre pour changer cette situation ?
  - c) Quand un bilan intermédiaire évaluant l'état de la mise en œuvre sera-t-il publié ?
  - d) Existe-t-il d'autres mesures efficaces qui pourraient réduire les émissions d'ammoniac le plus rapidement possible et à long terme ? Si oui, quelles sont-elles ?
  - e) Sont-elles prises en considération par le Conseil d'Etat ? Si non, pourquoi ne le sont-elles pas ? Si oui, quand seront-elles mises en œuvre ?
-